

# CONTRAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE

Projet-définitif

## COMPTE-RENDU DU DE LA COMMISSION RESSOURCES EN EAU N°1 DU 14/01/15

Mairie de la Penne-Sur-Huveaune, 14h00-17h00



- **OBJET DE LA REUNION :** Première rencontre de la commission ressources en eau - précisions et structuration du programme d'actions pressenti sur la thématique.
- **Participants :**
  - Roxane Roy, SIBVH
  - Georges Choley, SIBVH
  - Sabine Gaetti, Safege
  - Lucie Bizzozero, Safege
  - Claudine Trezzy, Conseil Général 13
  - Yacine Haddou, Conseil Régional PACA
  - Cécile Monière, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
  - Isabelle Boyer, ARDEPI
  - Florence Rivet, BRGM PACA
  - Bruno Arfib, Université d'Aix Marseille
  - Rémy Morland, ARS 13-Service Santé Environnement
  - Zohra Djellali, MPM-DEE-Service Energie et Pollutions
  - Jennifer Michelangeli, MPM-DEE
  - Gilbert Gernardi, CAPAE-SPL l'Eau des Collines
  - Catherine Granier, Société du Canal de Provence
  - Karine Leblond, Société du Canal de Provence
- **Excusés :**
  - Jean-Claude Alexis, Président du SIBVH
- **Ordre du Jour suivi :**
  - Rappel de la démarche, avancée du Contrat de Rivière et de la phase projet définitif
  - Objectifs et fonctionnement des commissions
  - Point sur la réunion de préfiguration
  - Eléments de contexte relatifs à la thématique « ressources en eau »
  - Planning et fiches action
  - Discussions concernant l'ensemble des actions du Contrat de Rivière se référant à la ressource
  - Organisation des futures commissions

# I/ Rappel de la démarche, avancée du Contrat de Rivière et de la phase Projet Définitif



Le périmètre du Contrat de Rivière s'étend sur 27 communes et 5 EPCI, dont 2 majoritaires : la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Il s'agit du périmètre établi par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

La partie amont du bassin versant est à dominante naturelle, alors que la partie aval est urbanisée à très urbanisée.

## La démarche Contrat de Rivière : enjeux

- Un programme d'actions volontaires, multithématique sur 6 ans
- 2 phases: 2015-2017 et 2018-2020
- Volet études important sur la première phase
- Volet travaux étoffé sur la seconde phase

Agir ensemble pour le bassin versant de L'HUVEAUNE

Transversalité des enjeux	<b>ENJEU A</b>	<b>Qualité des eaux</b> → Reconstituer la qualité des milieux aquatiques en agissant sur la réduction et le contrôle des pollutions urbaines (domestiques et espaces publics, essentiellement par temps de pluie) et des pollutions à caractère industriel et agricole	➤ Réseau de suivi de la qualité des eaux ➤ Travaux d'extension de la station d'épuration d'Auriol St Zacharie
	<b>ENJEU B</b>	<b>Qualité des milieux naturels aquatiques</b> → Restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau tant en termes de qualité physique (état du lit et des berges, continuité écologique) que de quantité d'eau disponible pour la vie aquatique	➤ Programme d'entretien de l'Huveaune et affluents
	<b>ENJEU C</b>	<b>État des ressources en eau</b> → Gérer durablement la ressource en eau en adéquation avec les besoins du territoire et en lien avec la fonctionnalité des cours d'eau	➤ Etude de potentialité des aquifères (Ste Baume / Calanques) pour la diversification des ressources en eau
	<b>ENJEU D</b>	<b>Gestion quantitative du ruissellement et des inondations</b> → Construire une stratégie globale de réduction du risque inondation, en lien avec une gestion concertée des eaux pluviales, cohérente avec les politiques d'urbanisation et favorisant le rôle des zones naturelles et agricoles du territoire	➤ Accompagnement technique des collectivités et professionnels
	<b>ENJEU E</b>	<b>Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant</b> → Instaurer une gestion concertée et durable du bassin versant, en favorisant la transversalité entre les acteurs et projets du territoire, autour de la politique de l'eau et des milieux → Développer la réappropriation de l'Huveaune et ses affluents par les riverains et les acteurs locaux pour réhabiliter le lien social entre cours d'eau et population	➤ Elaboration d'une stratégie d'information, Sensibilisation, Education et Formation

La démarche Contrat de Rivière se formalise par la mise en œuvre d'un programme d'actions volontaires et multithématique sur 6 ans avec un volet études et état des lieux important en phase 1 et des travaux et gestion découlant des études réalisées précédemment, en phase 2.

Il permet d'obtenir des aides (techniques et financières) particulières à ce dispositif pour répondre aux objectifs fixés par la DCE et aux enjeux locaux.

Ce programme d'actions s'articule autour de 5 grands enjeux pour le territoire (à côté

de chaque enjeu, des exemples concrets d'actions qui seront mises en place).

## La démarche Contrat de Rivière : avancement

Agir ensemble  
pour le bassin versant de  
**L'HUVEAUNE**



### Projet définitif : déclinaison des pistes d'actions en actions définitives

La démarche Contrat de Rivière a débuté en 2012, avec la réalisation d'un diagnostic préalable, faisant ressortir les 5 enjeux principaux pour le bassin versant. L'avant-projet du Contrat a ensuite été élaboré. A ce stade, des pistes d'actions y ont été inscrites. Une fois son contenu validé par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, le SIBVH a pu passer à l'élaboration du projet définitif du Contrat, avec une déclinaison collective de ces pistes d'actions, en actions opérationnelles.

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

Depuis 2012 et le lancement de la démarche, les acteurs ont été mobilisés pour élaborer le diagnostic partagé et co-construire les pistes d'actions de l'avant-projet.

### Mobilisation des acteurs depuis 2012

Et au milieu est né un contrat de rivière

SIH Jeudi 27 juin 2013 à Chauriat 50 ans

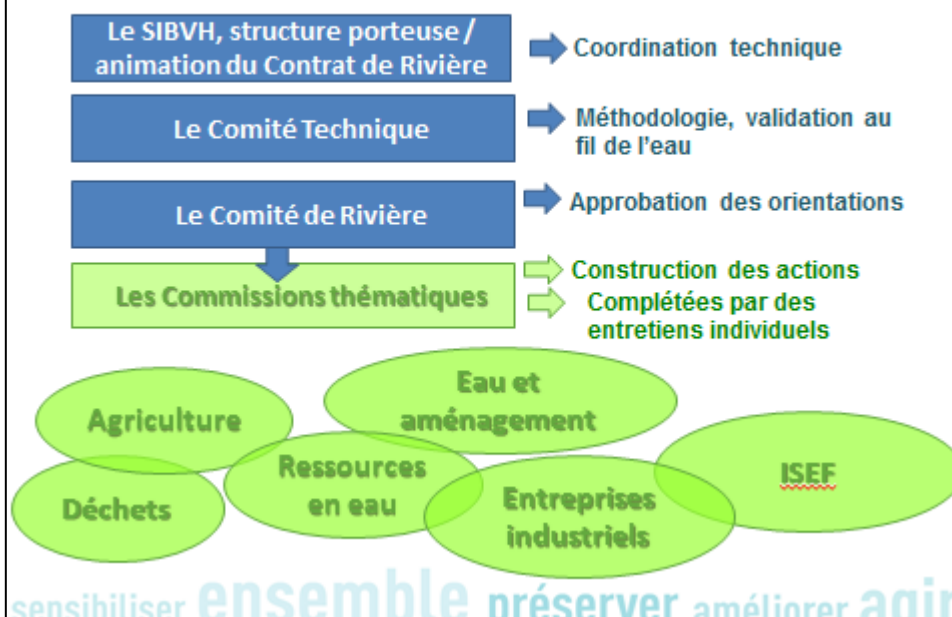
sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

[www.syndicat-huveaune.fr](http://www.syndicat-huveaune.fr)

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune  
932 Avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds 13 400 Aubagne  
Tél. : 04 42 62 80 90

**SIH**  
Syndicat Intercommunal du  
Bassin Versant de l'Huveaune

## La démarche Contrat de Rivière : co-construction du projet définitif



Le SIBVH est la structure porteuse du Contrat de Rivière. Il ne sera maître d'ouvrage que des actions rentrant dans le champ de ses missions (entretien des cours d'eau, communication, etc.).

Le Comité Technique en élabore la méthodologie de construction et le Comité de Rivière valide les grandes décisions. La construction du projet définitif passe par la réalisation de commissions thématiques (agriculture, ressources en eau, eau et aménagement, entreprises et industries, stratégie

d'Information, Sensibilisations, Education et Formation). Des rencontres individuelles sont également organisées pour les actions dont les maîtres d'ouvrage sont clairement identifiés.

## II/ Objectif et fonctionnement des commissions

### La commission ressources en eau : objectifs et fonctionnement

Agir ensemble  
pour le bassin versant de  
L'HUVEAUNE

#### ▪ Objectifs des commissions thématiques :

- Construire le plan d'action avec l'ensemble des acteurs concernés
- Suivre l'avancée des actions au cours du Contrat
- Lieu d'échange pour les différents acteurs pour partager leurs connaissances

Commissions ayant vocation à être pérennes

#### ▪ Les co-référents :

- Aider à la structuration des commissions : acteurs à mobiliser, ordre du jour, calendrier
- Apporter un avis sur les modes d'animation et, si les personnes le souhaitent et le peuvent, co-animer la rencontre.
- Être garants de la pérennisation de la démarche

L'objectif de cette première rencontre est de construire le plan d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés.

Par la suite, les commissions se réuniront 1 à 2 fois par an pour suivre l'avancée des actions au cours du Contrat et préparer la phase 2, entre 2015 et 2017.

Ces commissions ont donc vocation à être pérennisées, même après la mise en œuvre du Contrat, puisqu'elles constituent un lieu d'échange entre les acteurs concernés par une même thématique. Le système des co-référents a été choisi pour le déroulement de ces commissions.

# III/ Point sur la réunion de préfiguration

## Éléments de contexte : Préfiguration commission ressources en eau



- A l'occasion d'une rencontre pour discuter des suites du projet Karst'eau le 4 décembre 2014 :
  - Présentation du volet ressource du Contrat de Rivière
  - Point sur la Politique eaux souterraines de l'agence de l'eau RMC et le SDAGE
  - Présentation des principaux résultats de Karst'eau et discussions sur les perspectives et études à mener sur le territoire
  - Discussions autour des actions du Contrat relatives à la ressource en eau

Une partie des acteurs présents ce jour a été rencontrée à l'occasion de la réunion de préfiguration de cette commission ressources en eau.

Cette rencontre a été organisée dans le but de parler des suites du projet Karst'eau (projet de recherche, mené pour l'amélioration de la connaissance sur les ressources dans les aquifères karstiques).

Cette suite concerne une étude de recherche sur les potentialités des eaux souterraines sur le secteur

Calanques/Beausset/Ste Baume, sur laquelle la CAPAE et la SPL l'Eau des Collines ont choisi de s'engager. Cette rencontre a notamment été l'occasion de faire un retour sur le Contrat de Rivière et les éléments de contexte relatifs à la ressource sur le territoire.

Un rappel sur la politique de l'Agence de l'eau concernant la gestion des eaux souterraines a été fait, avec entre autres, un objectif d'identification et de protection des aquifères stratégiques qu'il est nécessaire de préserver.

Des discussions sur le montage éventuel du projet à mener pour la suite de Karst'eau ont été engagées.

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

# IV/ Éléments de contexte relatifs à la thématique « ressources en eau »

Les éléments de contexte relatifs à la thématique et issus du diagnostic du territoire sont présentés sur les diapositives ci-dessous.

## Éléments de contexte : aspects quantitatifs



- Une forte dépendance au système Durance-Verdon



Provenance de l'eau utilisée sur le bassin versant de l'Huveaune :

- Canal de Provence : 22%
- Canal de Marseille : 75%
- Ressources locales : 3%
- 

⇒ Une forte dépendance au système Durance Verdon :

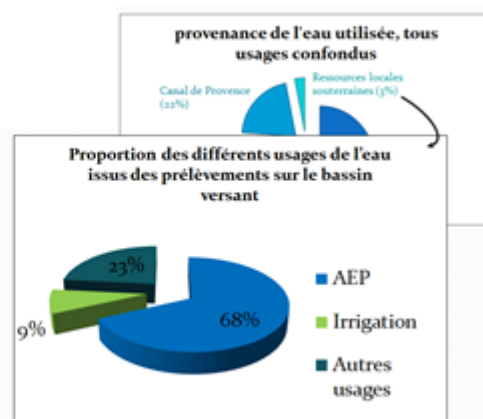
- Impact économique
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau dans les années à venir, au vu des changements climatiques prévus ?

## Éléments de contexte : aspects quantitatifs



- Une forte dépendance au système Durance-Verdon

- Sollicitation des eaux souterraines essentiellement pour l'alimentation en eau potable



Sur les 3% du volume d'eau prélevée sur le bassin versant, la majorité est utilisée pour l'alimentation en eau potable.

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

## Éléments de contexte : aspects quantitatifs



- Une forte dépendance au système Durance-Verdon
- Sollicitation des eaux souterraines essentiellement pour l'alimentation en eau potable
- Des besoins croissants en eau : développement des activités et croissance démographique
- Des prélèvements non connus et un territoire très sensible à la sécheresse



ZI des Paluds (Aubagne)

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

Selon les acteurs du territoire, il existe de nombreux prélèvements de particuliers non déclarés (eaux superficielles ou souterraines).

Néanmoins, nous ne disposons pas d'assez d'informations sur leur nombre et leur impact, notamment en termes de volume prélevé.

La DDTM réalise un travail partiel de recensement des prélèvements, en collaboration avec le BRGM.

L'exploitation des ressources en eau (tous usages confondus) sur le territoire a une influence sur la qualité des milieux naturels et leur fonctionnement :

- certains prélèvements sont vraisemblablement à l'origine d'une aggravation des étiages (déjà naturellement sévères)

- inversement, certains cours d'eau sont alimentés de façon permanente ou temporaire par une ressource en eau « extérieure » (canal de Marseille, canal de Provence, réservoirs etc.), voire maintenus en eau sur certains tronçons grâce à ce « soutien » externe.

## Éléments de contexte : aspects qualitatifs



### ▪Qualité des milieux naturels aquatiques

- des débits de cours d'eau fortement dépendants des activités humaines (prélèvements, systèmes d'alimentation en eau potable, rejets)
- de nombreux ouvrages de prélèvement et de restitution d'eau inutilisés ou endommagés

### ▪Qualité des eaux

- méconnaissance globale sur la qualité des eaux et les sources de dégradations

➔ *Besoin d'approfondir ces connaissances : des études à mener dans le cadre du contrat de rivière*

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

Concernant l'état des eaux, on note une méconnaissance globale sur leur qualité et les sources de pollution à l'origine de leur dégradation. Plusieurs études sont en cours et sont dédiées à des aquifères spécifiques (Agence de l'eau, BRGM, Université (Karst'eau)). Elles constituent les bases de réflexion sur l'utilisation future des ressources souterraines locales. Ces études doivent donc être poursuivies et complétées dans le cadre du Contrat de Rivière.

# V/ Planning et fiches action

## Les fiches action

**MAITRE D'OUVRAGE :**  
SIBVH (Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune)

**MONTANT :**  
300 000 euros

**SDAGE :**  
- Orientation fondamentales sans objet  
- Programme de mesure: GOU0101

**Autres attentes réglementaires :**  
- Aucune

**MASSE D'EAU CONCERNÉE :**  
- L'Huveaune de Merlantion au seul du pont de l'Estelle (RDR121a)  
- L'Huveaune du seul du pont de l'Estelle à la mer (RDR121b)  
- L'Huveaune de sa source au Merlantion (RDR122)  
- Huveaune le Janet (RDR141a)  
- Huveaune de Pignols (RDR141b)  
- Rivière de Merlantion (RDR144)  
- Torment du Faage (RDR144a)  
- Masse d'eau non référencée dans le SDAGE: le Merlantion de Rogeon à l'Estelle

**Action n° A-1-4**  
*Réf.AVP: A-1-3*

**Fiche action**

### Qualité des eaux

Mise en place d'un réseau de suivi pérenne de la qualité des eaux superficielles, puis mise en œuvre et exploitation

**Objectif : Amélioration des connaissances de l'état des milieux et des sources de contamination**

**Contexte et objectif de l'action**  
La mise en œuvre du réseau de suivi a pour objectif de qualifier l'état des eaux de l'Huveaune et de ses affluents, ainsi que d'en suivre leur évolution. Le réseau complètera les 2 stations de l'Huveaune (Aurou et Marcellin) suivies depuis 2006 par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse. Il répond ainsi au programme de mesures du SDAGE et aux enjeux locaux en matière d'amélioration de la connaissance et de partage des données acquises. Il constituera ainsi un réel suivi de l'évolution de la qualité des eaux en réponse aux différentes actions menées sur le territoire.

**Contenu technique de l'action**  
Le suivi concerne des paramètres physico-chimiques, chimiques et biologiques définis ci-dessous, sur les 16 stations réparties sur l'Huveaune et ses affluents. Après la première année de suivi (2015) ce réseau sera ajusté (paramètre et stations) et optimisé afin qu'il soit le plus informatif et adapté possible aux spécificités du bassin versant. Le suivi optimisé sera mis en œuvre les années suivantes.

Paramètres analysés 4 fois par an dans l'eau:  
- Escherichia coli  
- Physico-chimie classique (toutes les stations): température, conductivité, pH, oxygène dissous, DCO, Carbone Organique Dissous, NH4+, NO2-, NO3-, PO43-, Pt, ions majoritaires, Azote Kjeldahl, MES

Paramètres analysés 1 fois par an dans les sédiments: PCB (2 stations)

Paramètres biologiques analysés une fois par an: IBG-DCO<sup>1</sup> et IBG<sup>2</sup> (6 stations)

**Conditions de mise en œuvre et financement**  
Les modalités de mise en œuvre de ce réseau de suivi ont été élaborées en concertation avec les partenaires techniques et financiers du contrat de rivière (Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil Général et DDTM) ainsi que les acteurs du territoire. Le réseau mis en place respecte les recommandations de l'Agence de l'eau relatives à l'élaboration de réseaux de suivi complémentaires, ainsi que les modalités formalisées dans l'annexe du 25 janvier 2010. A l'issue de chaque année de suivi, un rapport d'interprétation des résultats sera réalisé et diffusé largement. L'ensemble des données produites sera fourni sous format numérique compatible pour une intégration rapide dans le Réseau National des Données sur l'Eau.

**Subventions du territoire en lien avec l'action**  
- Réalisation sur site du réseau de financement de l'eau (RCS-CO) en 3 points: Aurou, Rogeon, Marcellin  
- Suivi de la qualité du SERAMM de l'Huveaune et du Janet sur le territoire Marcellin  
- Suivi des auto-surveillances des stations d'épuration  
- Suivis ponctuels réalisés sur le bassin versant

**Plan de financement pour la phase 1**

Financiers	Montant (K HT) et taux de financement
Maître d'ouvrage - SIBVH	30 000 € (10 %)
Agence de l'Eau RMC	90 000 € (30 %)
Conseil Régional	54 000 € (18 %)
<b>TOTAL</b>	<b>180 000 € (100 %)</b>

**Programmes**

Phase 1 (de 2015 à 2017)	180 000 € HT
Mise en place et début du suivi, interprétation, équipements	60 000€
Année de suivi 2 et interprétation	60 000€
Année de suivi 3 et interprétation	60 000€
Phase 2 (de 2018 à 2020)	180 000 € HT
Année de suivi 4 et interprétation	60 000€
Année de suivi 5 et interprétation	60 000€
Année de suivi 6 et interprétation	60 000€

**Indicateurs**  
- Indicateur 1: Taux de réalisation = nombre de prélèvements réalisés / nombre de prélèvements prévus  
- Indicateur 2: nombre d'actions du contrat s'appuyant sur le réseau de suivi comme base de diagnostic

**Date limite de retour : Le 6 février 2015**

**Remplie par le maître d'ouvrage**

Afin de formaliser au mieux l'action à mener et de permettre aux décideurs de se prononcer sur cette action, **chaque maître d'ouvrage doit remplir une fiche pour les actions qu'il souhaite porter et mettre en œuvre.** Elles doivent impérativement être retournées au SIBVH le **6 février 2015**.

Pour plus d'informations, voir en pièce jointe la notice explicative pour la rédaction des fiches actions.

Les **échéances serrées** et **validations nécessaires** par le Comité technique et les membres du Comité de rivière imposent le respect d'une organisation spécifique :

- un **déla**i à respecter pour le rendu : 6 février 2015
- un **aller-retour uniquement** entre les maîtres d'ouvrage et le SIBVH
- un **appui technique** sur rendez-vous auprès de l'assistance à maîtrise d'ouvrage SAFEGE pendant la phase de rédaction
- un appui sur **les aspects administratifs/organisation** auprès du SIBVH.

**A noter que la commission des aides de l'Agence de l'eau de juin 2015 ne délibérera que sur les montants des actions à mener en phase 1, de 2015 à 2017.**

**Les actions à mener en phase 2 devront donc être plus précisément définies lors de prochaines commissions thématiques.**

Ci-dessous, le calendrier du Contrat de Rivière synthétisant les échéances à venir.

**Ces échéances seront difficilement compatibles avec les élections à venir, notamment au sein du Conseil Général. Les dernières délibérations devraient être prises en février.**



Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin				
1	J	1	D	1	D	1	M	Semaine 14 : Dépôt des fiches actions complètes (financement + technique) pour validation Com aident à l'AE	1	V	1	L	Semaine 23 : Commission des aides de l'agence de l'eau	
2	V	2	L	2	L	2	J		2	S	2	M		
3	S	3	M	3	M	3	V		3	D	3	M		
4	D	4	M	4	M	4	S		4	L	4	J		
5	L	5	J	5	J	5	D		5	M	5	V		
6	M	6	V	6	V	6	L	6	M	6	S			
7	M	7	S	7	S	7	M	7	J	7	D			
8	J	8	D	8	D	8	M	8	V	8	L			
9	V	9	L	9	L	9	J	9	S	9	M			
10	S	10	M	10	M	10	V	10	D	10	M			
11	D	11	M	11	M	11	S	11	L	11	J			
12	L	12	J	Commission ISEF	12	J	12	D	12	M	12	V		
13	M	13	V		13	V	13	L	13	M	13	S		
14	M	Commission ressources en eau	14	S	14	S	14	M	14	J	14	D		
15	J	Commission eau et aménagement	15	D	15	D	15	M	15	V	15	L		
16	V	Commission entreprises et industries	16	L	Semaine 8 : Comité technique de financement des fiches actions	16	L	Semaine 12 : Comité technique de préparation du comité de rivière	16	S	16	M		
17	S		17	M		17	M		17	V	17	D	17	M
18	D		18	M		18	M		18	S	18	L	18	J
19	L		19	J		19	J		19	D	19	M	19	V
20	M		20	V		20	V		20	L	20	M	20	S
21	M		21	S	21	S	21	M	21	J	21	D		
22	J		22	D	22	D	22	M	22	V	22	L		
23	V		23	L	23	L	23	J	23	S	23	M		
24	S		24	M	24	M	24	V	24	D	24	M		
25	D		25	M	Retour des fiches commission ISEF	25	M	Semaine 13 : Organisation du comité de rivière avant envoi des fiches actions	25	L	25	J		
26	L		26	J	26	J	26		D	26	M	26	V	
27	M		27	V	27	V	27		L	27	M	27	S	
28	M		28	S	28	S	28		M	28	J	28	D	
29	J		29	D	29	D	29		M	29	V	29	L	
30	V		30	L	30	L	30	J	30	S	30	M		
31	S		31	M	31	M		31	D					

# V/ Discussions concernant l'ensemble des actions du Contrat de Rivière se référant à la thématique « ressources en eau »

Les actions sont structurées dans le programme d'actions selon les cinq enjeux définis lors de la phase d'avant-projet.

Les remarques et modifications proposées en séance sont présentées en vert dans le tableau ci-dessous,

Les maîtres d'ouvrage pressentis sont quant à eux inscrits en bleu.

## Enjeu C : Etat des ressources en eau

Intitulé de l'action	Contenu / Conditions de réalisation	Commentaires
<p><b>C-1-1 Etudes de programmation de gestion des ressources en eau sur les aquifères du BV de l'Huveaune : bilan des prélèvements et des usages et bilan des besoins à venir (AEP) SIBVH pressenti &gt; SIBVH</b></p>	<p>Aquifères cibles : alluvions Huveaune (FRDG312A), Oligocène Région de Marseille (FRDG215), Massifs calcaires (FRDG137) : schéma directeur Alimentation en eau potable. Bilan ressources-besoins actuels et futurs en AEP (prise en compte des projets d'évolution de l'approvisionnement en eau potable et des évolutions liées aux PLU) et pour les milieux naturels aquatiques.</p>	<p>Ajouter les termes de diversification et sécurisation dans l'intitulé ou le contenu technique de l'action.</p> <p>Mettre à jour les masses d'eau selon le SDAGE 2016-2021 (l'AERMC transmettra le tableau des correspondances SDAGE 2016-2021 / SDAGE 2010-2015).</p> <p>Intégrer dans cette action l'évaluation des volumes prélevables et faire le lien avec l'action B31.</p> <p><b>Les études existantes</b></p> <p>L'étude du BRGM (2013) concernant les aspects hydrogéologiques des alluvions de la nappe de l'Huveaune, n'établit aucun bilan des prélèvements. Il n'y a pas de suite envisagée.</p> <p><b>Autres</b></p> <p>M. Morland (ARS) précise qu'il existe des données sur les captages existants, mais qu'il est difficile de définir aujourd'hui les besoins futurs des collectivités.</p> <p>A noter que le territoire dispose d'une richesse en termes de nature des ressources pouvant constituer une ressource de substitution par rapport à celle des eaux superficielles (canaux). La réglementation impose d'ailleurs le choix d'une ressource de substitution pour les captages AEP. Mme Granier (SCP) suggère qu'une réflexion sur les pistes possibles de diversification parmi les eaux superficielles soit menée afin que la démarche soit la plus exhaustive possible.</p> <p><b>Maitre d'ouvrage :</b> le SIBVH apparait comme le mieux placé pour être le maitre d'ouvrage de cette action, qui se veut globale et doit être menée à l'échelle du bassin versant.</p>
<p><b>C-1-2 Etudes de programmation de gestion des ressources en eau sur les aquifères du BV de l'Huveaune : bilan des prélèvements et des usages et bilan des besoins à venir (autres usages) SIBVH pressenti &gt; SIBVH</b></p>	<p>Aquifères cibles : alluvions Huveaune (FRDG312A), Oligocène Région de Marseille (FRDG215), Massifs calcaires (FRDG137) : Etude des prélèvements et des besoins (présents et à venir) pour les usages hors AEP (industrie, agriculture...).</p>	<p>Il semble plus cohérent de faire une étude globale donc de regrouper les actions C11 et C12 dans une même action.</p> <p>A noter qu'il est recommandé de suivre l'ordre suivant :</p> <p>1/ Action C13, puisque la seule données manquante concernant la ressource concernent la ressource karstique</p> <p>2/ C11 et C12 : les actions établissant les bilans pourront ensuite être réalisées en tenant compte des résultats de l'action C13.</p>

<p><b>C-1-3 Etudes de programmation de gestion des ressources en eau sur les aquifères du BV de l'Huveaune : diversification des ressources</b>  <b>A définir &gt; Université Aix-Marseille</b></p>	<p>Etude recherche sur les potentialités des eaux souterraines sur le secteur Calanques/Beausset/Ste Baume : <b>suite de l'étude Karst'eau</b></p>	<p>Cette action fait suite à l'étude Karst'eau réalisée en 2007-2012 concernant l'étude hydrogéologique de l'unité du Beausset (aquifère entre Toulon et Cassis).  Le contenu de la nouvelle étude sera précisé dans la fiche action.  Elle sera portée par l'Université afin d'apporter une vision globale à l'échelle du bassin versant de, et sera menée sur les territoires de la CAPAE et de MPM.  Il est proposé de faire apparaître dans l'intitulé de l'action les termes suivants : caractérisation de la ressource stratégique (terme qui intègre les notions de protection, sécurisation, ...)</p> <p><b>Pistes de financement</b> évoquées : AERMC (min 50%), à voir pour MPM et CAPAE.</p>
<p><b>C-1-4 Etudes de programmation de gestion des ressources en eau sur les aquifères du BV de l'Huveaune : prospective et méthode SIBVH pressenti &gt; SIBVH</b></p>	<p>Etude prospective et programme d'actions découlant des 2 précédentes actions  - Définition des zones spécifiques de prélèvements pour l'AEP/autres usages ?  - Mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de ces zones ?  - Etc...</p>	<p>Dans cette action seront intégrés les préconisations de l'action C13 mais également les résultats des actions C11 et C12.  Cette action a une visée opérationnelle.</p>
<p><b>C-1-5 Contrat Ressources en eaux – MPM MPM</b></p>	<p>Mise en œuvre d'un contrat spécifique de ressources en eau sur le territoire de la CUMPM  <b>A inscrire pour mémoire</b></p>	<p>Cette action concerne la mise en place d'un contrat cadre AERMC-MPM ayant pour principal objectif la réalisation d'économies en eau.  Ce contrat devrait permettre de définir des actions allant au-delà des missions du délégataire. Les sujets évoqués sont SD AEP, étude des ressources souterraines, l'approvisionnement pour l'agriculture, ....  Actuellement les premiers échanges ont eu lieu entre MPM et AERM.  Il est suggéré de basculer l'action dans l'objectif C2 relatif à la mise en place d'actions d'économies en eau.</p>
<p><b>C-1-8 Démarches de sécurisation des captages AEP - autres secteurs collectivité</b></p>	<p>Lien avec les Plans Régional Santé Environnement, mise en application des périmètres de protection...  Accompagnement possible du SIBVH à décliner</p>	<p>Attention l'aspect sécurisation concerne les ressources de substitution en cas de problème d'approvisionnement, et l'assurance du bon état des ouvrages et d'un débit minimum. Ces aspects sont à inclure dans l'action C11-C12.  Cette action est donc à reformuler (supprimer le terme de sécurisation) puisque qu'elle concerne les procédures DUP.  Echanger sur le sujet avec : Riboux et Aubagne  Si nécessaire les aspects sécurisation sont à vérifier pour Cuges les pins et Roquevaire.</p>

## Enjeu C : Etat des ressources en eau

<p><b>C-2-1</b> Mesure de réduction de la quantité en eaux brutes acheminées par le Canal de Marseille au bassin de Beaudinard à Aubagne pour l'irrigation : <b>ASAMIA</b></p>	<p>Travaux d'étanchéité du bassin de décantation et de stockage des eaux brutes acheminées par le Canal de Marseille. Objectif: économiser 50% de l'eau actuellement acheminée, soit réduire de la consommation (≈ 1,5Millions de m3/an)</p>	<p>Action en cours de définition. A supprimer en fonction de son avancement au moment de l'élaboration du dossier définitif.</p>
<p><b>C-2-2</b> Projets relatifs aux économies d'eau et /ou d'amélioration de rendement de réseaux Collectivités, exploitants, gestionnaires des canaux</p>	<p>Des projets relatifs aux économies du système Durance Verdon. Des travaux d'amélioration des réseaux d'adduction AEP, permettant d'améliorer le rendement. Des projets de modernisation des réseaux d'irrigation Alimentation de la stratégie ISEF</p>	<p>Pas d'élément supplémentaire évoqué ce jour-ci. Cette action sera à décliner à la suite des résultats des études menées dans le cadre de l'action C11-C12 sur le bilan besoins/ressources. Elle pourra faire l'objet de fiches actions supplémentaires en phase 2 du Contrat.</p>

## Enjeu B : qualité des milieux naturels

Intitulé de l'action	Contenu / Conditions de réalisation	Commentaires
<p><b>B-3-1</b> Révision et mise en application des débits biologiques en application de la LEMA Etat, propriétaires concernés</p>	<p>Recensement des ouvrages concernés, détermination des modules ou des débits minimum biologiques, fixation par arrêtés préfectoraux des débits réservés</p>	<p>La révision des débits biologiques devait être faite pour début 2014. Il faut refaire le point sur le sujet avec les services de l'Etat. Bien préciser qu'il s'agit d'une action réglementaire qui servira à calculer les volumes prélevables à l'échelle du bassin versant, lien avec C11 et C12.</p>

## Enjeu C : Qualité de l'eau

Intitulé de l'action	Contenu / Conditions de réalisation	Commentaires
<b>A-1-6 Mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines SIBVH</b>	Etude préalable à réaliser pour définir le plan d'échantillonnage et les paramètres à suivre, Phase 1 : Mise en place et début du suivi Phase 2 : Suivi et interprétation des mesures, ajustement si nécessaire	Action à préciser. L'objectif serait qu'elle porte sur toutes les masses d'eau du bassin versant. Les résultats de l'action C13 seront nécessaires pour définir de manière plus précise les points de suivi. L'action peut donc être décalée en phase 2. Cette action doit prendre en compte les 4 points suivis par l'Agence de l'eau RMC, récemment redéfinis suite à l'étude BRGM sur la nappe alluviale de l'Huveaune (définition des pressions sur la nappe (aspects qualitatifs)).

## Enjeu E : Gestion locale concertée et valorisation du bassin versant

Intitulé de l'action	Contenu / Conditions de réalisation	Commentaires
<b>E-3-1 Mise en œuvre de la stratégie ISEF : SIBVH</b>	Réalisation du diagnostic en cours	Cf. page suivante
<b>E-3-2 Projets découlant de la stratégie globale : Associations, collectivités, SIBVH, entreprises...</b>	En lien avec les thématiques du Contrat de Rivière Informations/sensibilisation via différents supports (bulletins, réunions ciblées...), accompagnement technique - Sensibilisation des acteurs du territoire et du grand public sur la dépendance en eau potable au système Durance /Verdon et à la maîtrise de la demande en eau potable. Coordination entre les communes	<b>Idées ou exemple d'actions :</b>  1 / Diffusion des données ADES (base de données BRGM sur les aspects qualitatifs et quantitatifs des eaux souterraines) : un lien internet sur le site du SIBVH vers ces résultats peut être ajouté, et des synthèses des données réalisées. Se rapprocher du SYMCrau pour des exemples de présentation des données.  2/Insérer un portail d'accès aux données cartographiques sur le site du SIBVH permettant de visualiser les résultats d'analyses (SIG interactif).  3/Dans les collèges des académies 06 et 13 : des sorties terrains sont organisées sur le sujet de la

	<p>- Education et Informations pour la réalisation d'économies en eau  - A compléter par la mission ISEF....</p>	<p>ressource en eau qui est dans le programme scolaire. &gt; voir avec CG 13 (direction environnement et de l'éducation).</p> <p>4/ Voir l'exemple du Contrat de l'Etang de Berre (GIPREB) pour le kit pédagogique en lien avec les programmes scolaires.</p> <p>5/ Ex d'action touchant un large public: programme de sensibilisation pour la réalisation d'économies en eau par le PNR Lubéron via des actions dans les grandes enseignes (Leroy Merlin), les hôtels, les campings &gt; voir AERMC.</p> <p>6/ Ex d'actions pour les élus : « Association j'espère » : guide pour élus et collectivités &gt; voir AERMC.</p> <p>7/ Faire un appel à projets au niveau du bassin versant</p> <p>8 / Un appel à projet AERMC « économies d'eau » est en cours.</p> <p><b>Financements</b> : l'AERMC ne finance plus les actions de sensibilisation à destination du public scolaire mais des systèmes de bonifications peuvent être mis en place dans le cadre des Contrats de milieux.</p>
<p><b>E-3-3 Commission thématiques</b>  A définir &gt; SIBVH</p>	<p>Entreprises/Industriels  Ressources en eau, Agriculture,  Déchets, Eau et aménagement  (pluvial, urbanisme, inondation)  ISEF</p>	

## Élaboration de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Éducation et Formation

Agir ensemble  
pour le bassin versant de  
**L'HUVEAUNE**

- **intégrée à l'instauration d'une gestion concertée et durable sur le bassin versant** : transversal à tous les enjeux du contrat (A, B, C, D et E)
- **qui s'intéresse à tous les publics, à tous les âges de la vie** : concerne différentes communautés d'acteurs (jeunes, professionnels, riverains...)

Étape 1 : Diagnostic basée notamment sur une enquête en ligne permettant :

Pilier sociétal du  
Contrat de Rivière

- 1 - de mieux connaître les acteurs du territoire
- 2 - d'identifier l'offre existante : actions, programmes, démarches et projets en cours
- 3 - de recueillir les idées pour répondre aux besoins du territoire



Enquête du 15 décembre 2014 au 25 janvier 2015

Pour y répondre, site SIBVH : [www.syndicat-huveaune.fr/actualites/questionnaire-ise/](http://www.syndicat-huveaune.fr/actualites/questionnaire-ise/)



Contribution de tous



Commission ISEF : co-construction axes stratégiques le 12 février 2015 à Marseille

sensibiliser ensemble préserver améliorer agir

La Stratégie ISEF pour la mise en œuvre d'une gestion concertée et durable des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune est le pilier sociétal du Contrat de Rivière. Elle doit accompagner chaque enjeu du contrat avec des actions d'information, formation et sensibilisation adaptées.

Cette stratégie doit viser tous les publics concernés par ces enjeux : élus, professionnels, scolaires... Concrètement, la première étape de cette stratégie est la réalisation d'un diagnostic qui passe par un questionnaire, en ligne jusqu'au 25 janvier.

Il est accessible au lien suivant : [www.syndicat-huveaune.fr/actualites/questionnaire-ise](http://www.syndicat-huveaune.fr/actualites/questionnaire-ise)

Une fois ce diagnostic réalisé, les axes de la stratégie seront élaborés et les actions répondant à chaque axe seront définies.

**Pour cela une commission ISEF aura lieu le 12 février, elle est ouverte à toutes les personnes souhaitant y participer.**

[www.syndicat-huveaune.fr](http://www.syndicat-huveaune.fr)

Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune  
932 Avenue de la Fleuride, ZI Les Paluds 13 400 Aubagne  
Tél. : 04 42 62 80 90

  
Syndicat Intercommunal du  
Bassin Versant de l'Huveaune



## VI/ Organisation des futures commissions

⇒ Pas de remarque particulière.

⇒ Participants :

Acteurs identifiés	A intégrer lors d'une prochaine rencontre
CAPAE - SPL l'eau des collines MPM Agence de l'eau Conseil Régional Conseil Général DDTM Université BRGM PNR Ste Baume ARS Société du Canal de Provence Parc National des Calanques ASA ARDEPI Fédération départementale des structures hydrauliques SIBVH Fédération de pêche ONEMA	DREAL

**N'hésitez pas à contacter le SIBVH pour toute question, ou toute proposition concernant les actions du Contrat : ajout de nouvelles actions, modifications, etc.**

**A consulter avec le présent compte rendu :**

- Notice de rédaction des fiches action

**Agir ensemble**  
pour le bassin versant  
de l'Huveaune

